

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 15 Vœu relatif au déblocage de moyens exceptionnels pour la reprise des cours d'université en présentiel

Le Conseil de Paris,

Considérant que le rapport parlementaire n°3703 de l'Assemblée Nationale sur l'impact de la crise du covid-19 sur la jeunesse a révélé qu'un.e étudiant.e sur six a arrêté ses études depuis le début du confinement ;

Considérant que le rapport démontre le niveau de saturation rencontré par les services de santé universitaires, et établit qu'ils « ne sont pas dimensionnés pour faire face aux besoins des étudiants, particulièrement en matière de santé mentale » avec en moyenne un psychologue universitaire pour 29 882 étudiantes, soit un nombre vingt-cinq fois inférieur aux normes recommandées au niveau international ,

Considérant le sondage publié dans le Figaro étudiant qui rapporte que sept étudiants sur dix s'inquiètent pour leur santé mentale ;

Considérant l'enquête réalisée par l'Observatoire de la Vie étudiante, qui révèle qu'un étudiant sur trois présente des signes de détresse psychologique ;

Considérant que partout en France, les facultés observent des chutes importantes des taux de connexion aux cours à distance;

Considérant que plus de 40% d'étudiantes sont contraintes de travailler en parallèle de leurs études pour subvenir à leurs besoins, et que la crise sanitaire a entravé cette possibilité en impactant lourdement le travail intérimaire et les petits boulots dans la restauration et les commerces ;

Considérant que des formations favorisées en moyens humains et matériels comme les classes préparatoires aux grandes écoles ou certaines grandes écoles sont parvenues à maintenir un enseignement en présentiel tout en respectant les protocoles sanitaires, enseignement reconnu pour la qualité supérieure des formations qu'il dispense ;

Considérant que l'incapacité actuelle à assurer des cours en présentiel en respectant les protocoles sanitaires dans les universités, et l'enseignement dégradé qui en résulte, sont le résultat d'un sous-financement de l'Enseignement supérieur, dont les moyens annuels sont largement inférieurs aux besoins créés par l'augmentation du nombre d'inscriptions ;

Considérant la baisse constante et continue depuis 2009 du nombre de postes d'enseignant.e.s chercheur.s.es affectées aux universités, s'élevant à une suppression de près de 1500 postes sur cette période, alors même que le nombre d'étudiant.e.s dans l'enseignement supérieur a augmenté en moyenne de 38 000 étudiantes chaque année sur cette même période ;

Considérant que les conditions dégradées d'enseignement dans les lycées du fait de la crise sanitaire se traduira par un affaiblissement des connaissances maîtrisées lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur, nécessitant un effort exceptionnel de remise à niveau sous peine de décrochage continu et persistant ;

Considérant que les mesures gouvernementales en direction des universités s'apparentent à une navigation à vue compréhensible sur certains aspects sanitaires, mais que celle-ci n'est pas couplée à une vision stratégique visant à répondre aux problèmes que rencontreront les étudiantes dans les années à venir ;

Considérant l'absence de plan à la fois d'urgence et pluriannuel pour les universités ;

Considérant la demande des syndicats d'un plan pluriannuel de recrutement sur 10 ans, et notamment la création de 8500 postes titulaires pour l'année 2021 ;

Considérant les nombreuses manifestations étudiant.e.s organisées partout en France pour demander la reprise des cours en présentiel, seule à même de répondre aux décrochages scolaires et signes de détresse psychologique ;

Considérant que le gouvernement conditionne la reprise généralisée des cours d'université en présentiel à l'évolution de la situation sanitaire, appelée à durer au vu de l'insuffisance constatée de la campagne vaccinale et des mutations actuelles et possibles du virus SARS-Cov2.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et les du groupe Communiste et Citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- Soient débloqués des moyens exceptionnels aux universités avant la fin de l'année universitaire afin de permettre de coupler à la fois la reprise des enseignements en présentiel et le respect des normes sanitaires, notamment via l'octroi de vacances supplémentaires et la mise à disposition de nouveaux locaux ;

- Des recrutements supplémentaires et massifs sur des postes d'enseignants-chercheurs soient prévus pour la rentrée universitaire de septembre 2021, afin de répondre à la fois à l'augmentation constante de la démographie étudiante et à l'organisation d'enseignements en effectifs réduits ;
- Les bourses étudiantes soient revalorisées et que de nouveaux échelons soient créés afin d'en faire bénéficier davantage d'étudiant.e.s ;
- Soient créés de toute urgence des postes de psychologues et assistantes sociales dans les universités afin de reprendre l'accueil présentiel des étudiantes dans leurs démarches sociales et répondre à l'ensemble des besoins de consultations psychologiques ;

Des dépistages massifs soient organisés à proximité des lieux d'études et des masques gratuits soient mis à disposition de tou.te.s les étudiant.e.s